

- La participation financière obligatoire de la collectivité est au minimum de 7 € / mois / salarié pour la prévoyance depuis le 01.01.25 et sera de 15 € / mois pour la santé à partir du 01.01.26. La décision prise pour ce qui nous concerne est-elle de payer ce minimum ou davantage ? Le maire répond que c'est le minimum obligatoire qui a été retenu.

M. Robert Arnaud-Coffin demande quel montant cela représente pour un agent ? Pour la prévoyance, il lui est répondu que le taux de cotisation est 2,05% du Traitement Brut Indiciaire (TBI) dont l'indemnité compensatrice de CSG + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitare (RI) et que pour la mutuelle « Santé » le montant de cotisation dépend des garanties auxquelles les agents adhèrent.

Considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation en santé et en prévoyance pour ses agents, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent, y compris tout avenant
- Décide d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG69 :
 - Pour le risque « Santé » au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale
 - Pour le risque « Prévoyance » au contrat collectif d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ Vie représenté par l'intermédiaire COLLECTEAM
- Décide de verser une participation mensuelle brute de 7€ par agent pour le risque « Prévoyance » et 15€ pour le risque « Santé »
- Approuve le taux de cotisation proposé aux agents fixé à 2,05% pour le régime de base prévoyance
 - Pour le risque « santé » au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale
 - Pour le risque « Prévoyance » au contrat collectif d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ Vie représenté par l'intermédiaire COLLECTEAM

3- CAVBS : mutualisation achats téléphonie et participation à un groupement de commandes « Délégué à la protection des Données » : Délibération n°2025-30) :

Il est exposé au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération propose aux communes deux dispositifs de mutualisation portant sur :

- La téléphonie (lignes fixes et mobiles) : accès aux tarifs négociés via la centrale d'achat RESAH, à compter de fin 2025. Les communes intéressées doivent transmettre le nombre d'abonnements téléphoniques mobiles, fixes ou internet envisagés, ainsi que les dates de souscription souhaitées. La commune a fait part de son intérêt à cette démarche, ces informations seront transmises à la communauté d'agglomération.
- Le « Délégué à la Protection des Données » (DPD) : participation à un groupement de commandes dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans, à compter de juillet 2026.
Les communes intéressées pour cette démarche doivent prendre une délibération d'adhésion au groupement de commandes.
Le Conseil Municipal accepte le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre relatif à la désignation d'un Délégué à la protection des Données et autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette adhésion.

4- Rapports des commissions communales :

Ressources humaines :

Mme KHEMDOUDI expose au Conseil les informations suivantes :

- Un contrat à durée déterminée a été conclu avec Mme Maud POLLOSSE qui assure le remplacement de Mme Deshayes du 25/09/2025 au 29/03/2026.
- Le contrat de M. Hugues FERRET se termine le 31/12/2025. Suite à un entretien, il a décidé de rester au sein de la commune. Un nouveau contrat sera conclu pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Culture et patrimoine :

- Les journées du patrimoine se sont déroulées les 20 et 21 septembre 2025 : le bilan est satisfaisant : 89 personnes sont venues visiter l'église et ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et les documents proposés.

Environnement :

- Dans le cadre de la semaine du développement durable deux animations se sont déroulées sur la place du 8 mai le 20 septembre 2025 entre 9h et 12h.
 - Recettes anti-gaspi
 - Découverte du compostage individuel
- M. Axel CHARVY, animateur Prévention Bio-déchets de l'agglomération de Villefranche s'est rendu sur les 2 sites de compostage collectifs le 17 octobre dernier pour la première récolte de compost. Les personnes de la résidence du Verger et de l'aire de jeux, présentes pouvaient récupérer du compost pour leurs plantations.

Urbanisme : Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers suivant :

Déclarations préalables en cours d'instruction pour :

- La modification de la façade sud par la création de 3 ouvertures et modification façade ouest par la création d'une baie : 129, Rue Mont Saint-Guibert
- La création d'un mur de soutènement avec clôture : 593, Route de Lacenas
- Le remplacement d'une clôture de jardin détruite lors d'un accident : 146, Montée de la Distillerie
- Réfection d'un toit annexe : 80, Route de la Serve
- Réfection de la toiture du lavoir suite à un sinistre : 121, Impasse du Clos
- La pose de 14 panneaux solaires : 609, Bis Route de Lacenas

Permis de construire transmis à la CAVBS en cours d'instruction pour :

- La construction d'un abri couvert : le Loup

Voirie et domaine public, travaux et sécurité : Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- *Eglise : Travaux de réparation de l'autel*
- *Livraison tondeuse KUBOTA*
- *Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable « Le Montessuis »*
- *Travaux réfection toiture garage attenant au bar*
- *Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable entre le Corbet et Lachanal (en cours)*

M. Robert Arnaud-Coffin demande pourquoi des bordures sont posées le long des fossés lors des travaux de voirie réalisés par l'Agglomération. M. Michel Morin lui répond que les bordures évitent que l'enrobé s'effrite. M. Robert Arnaud-Coffin fait remarquer également que les travaux réalisés peuvent entraîner d'autres désagréments.

5- Informations diverses :

5-1 : Commission de contrôle des listes électorales : elle est tenue de se réunir au moins une fois par an. La prochaine réunion de cette commission composée de Mme Ghislaine Perroud, Messieurs Alain Bétant, Sébastien Grandjean, Robert Arnaud-Coffin et Guy Monnet aura lieu le Lundi 8 Décembre à 17h30.

5-2 : Ecole :

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le 30 septembre dernier. Le compte rendu fait état du bon déroulement de cet exercice.

Installation alarme anti-intrusion : Un devis a été demandé à la société PROCELEC. D'autres devis sont en attente pour comparaison.

Remplacement ordinateurs : Un devis de la société LOGICS est proposé pour renouveler 4 PC portable suite à l'arrêt de Windows 10. Plusieurs conseillers s'interrogent sur la nécessité de ce changement. Il est décidé de se laisser un délai de réflexion.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 4 novembre à 18h. Un récapitulatif des dépenses réalisées par la commune pour l'école sera présenté.

5-3 : PLUiH : Le Conseil Communautaire l'a approuvé le 24 septembre 2025. Tous les arrêtés sont consultables sur internet et en mairie. Un recours est possible dans les deux mois en cas de contestation.

5-4 : Cérémonie Communautaire du 11 novembre : Elle se déroulera à Cogny à 11h. Les 6 communes formant l'ex Communauté de communes sont invitées à y participer.

Un arrêté règlementant le stationnement et la circulation « Rue Mont Saint-Guibert » sera pris.

6- QUESTIONS DIVERSES :

M. Alain Bétant souhaite s'exprimer sur les problèmes de l'épicerie évoqués lors du précédent conseil municipal.

Il indique tout d'abord que la décision de procéder à la gratuité du loyer pendant un an (ce qui représente 6 000 €) est une bonne décision mais que celle-ci ne joue que sur le court terme.

Avant de faire une proposition pour sécuriser les moyen et long termes, Alain Bétant indique que selon lui il y a une volonté partagée, entre les épiciers, la mairie et les habitants de maintenir l'épicerie avec les épiciers actuels. Il insiste par ailleurs sur l'importance de l'épicerie dans la vie du village et sur la dimension de service public de ses activités.

Pour illustrer son propos et la proposition qu'il souhaite faire à l'issue de son intervention, Alain Bétant détaille ensuite les recettes et dépenses mensuelles moyennes de l'épicerie qui font apparaître un déficit d'un minimum de 1 000 €, jusqu'à septembre 2029, date de la fin d'un emprunt de 1 600 € contracté lors de l'installation des épiciers. Ce déficit prend en compte les efforts que font actuellement les épiciers pour accroître leur chiffre d'affaires et réduire leurs charges et s'appuie sur la base d'un smic pour chacun d'entre eux, ce qu'ils ne peuvent dégager aujourd'hui. Il est naturellement précisé que ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés.

M. Alain Bétant indique qu'une solution pourrait être de leur allouer une subvention de 1 000 € par mois pendant 6 mois plutôt que la gratuité de leur loyer de 500 € pendant 1 an et laisser à la prochaine municipalité qui sera élue en mars prochain le soin de statuer sur la continuité ou non qu'elle souhaitera donner à cette modalité, en fonction de l'évolution de la situation financière de l'épicerie et sachant qu'il y a naturellement de nombreuses autres solutions pour lui permettre de se maintenir sur le long terme (cela pouvant aller jusqu'à un changement de modèle).

Messieurs Arnaud-Coffin et Monnet s'interrogent sur la viabilité du commerce à deux personnes.

Dans l'immédiat et compte-tenu de l'urgence, Alain Bétant propose qu'un groupe de travail se mette très vite au travail de façon à pouvoir inscrire une proposition à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le 10 novembre prochain (la proposition indiquée plus haut ou une autre). Dans un premier temps, le groupe de travail écoutera les épiciers de façon à disposer de tous les éléments nécessaires à leur réflexion.

Ce groupe est composé de 5 personnes : M. Rémi AURION, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Alain BETANT et M. Robert ARNAUD-COFFIN qui se réuniront pour évoquer ce sujet.

La séance est levée à 21h45

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025,

MARDI 9 DECEMBRE 2025

